

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**

Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**

Page **1 sur 8**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Couleur pour bougies

Référence/ Nom commercial du produit **227**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom	bekro chemie GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: 1	Industriestrasse 104
Lieu	D-66802 Ueberherrn
Téléphone	+49 6836 9198 0
Télécopie	+49 6836 9198 10
E-mail	info@bekro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	bekro chemie GmbH & Co. KG (Lun. - Jeu. 8.00 - 16.30, Ven. 8.00 - 14.30)
Téléphone	+49 6836 9198 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Nature du danger ---

Mentions de danger (CLP)

sans marquage distinctif

Conseils de prudence généraux (CLP)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange de cires, colorants et additifs

3.2 Mélanges

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**
Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**
Page **2 sur 8**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	---
-----------	-----

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin	---
------------------------------	-----

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone , jet d'eau en aspersion , poudre d'extinction , mousse.
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles	Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
----------------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires	Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**
Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**
Page **3 sur 8**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu à la pelle et au balai. Éviter la formation de poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter la formation de poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager.

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8, Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation	Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter la formation de poussière.
-----------------------------	---

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement	Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. À conserver au frais et au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger des radiations solaires directes.
Classe de stockage	11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation générale	Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses
----------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire	Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.- conforme normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 partie 1,3
Protection oculaire	Lunettes de protection conforme EN 166.
Protection corporelle	Pendant la manipulation, porter un vêtement de protection et des chaussures appropriés.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227** Date d'impression **11.08.2022**
Version/ Date d'émission: **8 / 28.03.2022** Page **4 sur 8**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide
Couleur beige
Odeur caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 130 °C		
Point de fusion/point de congélation	> 60 °C		
Point éclair/plage d'inflammabilité	> 150 °C		
Température d'ignition	> 200 °C		
Solubilité	Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.		
Tension de vapeur	non déterminé	---	---
Densité et/ou densité relative	non déterminé	---	---
Densité apparente	---	---	---
Viscosité dynamique	---	---	---
Viscosité cinématique	---	---	---
Limite inférieure d'explosivité	---		
Seuil maximal d'explosion	---		
Temps d'écoulement 4mm (DIN)	non déterminé		
PH			---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---		---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité non réactif

10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses ---

10.4 Conditions à éviter Éviter la formation de poussière. Éviter les dépôts de poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles acides forts et bases, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Remarques générales

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique ---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**
Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**
Page **5 sur 8**

12.2 Persistance et dégradabilité

Commentaire	---
Degré de dégradabilité	---
Méthode d'analyse	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets nocifs

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**
Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**
Page **6 sur 8**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IATA, IMDG non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation de la marchandise: ---
ADR/RID
Désignation technique spécifique: ---
IATA-DGR
Désignation technique spécifique: ---
IMDG

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID ---
Code: ADR/RID ---
Classe IATA-DGR ---
Subrisk IATA-DGR ---
Classe IMDG ---
Subrisk IMDG ---

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG Pas d'emballage pour produits dangereux nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - ---
IMDG
Numéro EmS ---
Stowage and segregation ---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Indications diverses

EQ ---
Quantités limitées ---
Dispositions particulières ---
Restriction concernant les tunnels ---
Catégorie de transport ---
Classe de danger ---

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**

Version/ Date d'émission: **8 / 28.03.2022**

Date d'impression **11.08.2022**

Page **7** sur **8**

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Allemagne

Classe de stockage 11

Classe de risque pour le 1

milieu aquatique

Décret relatif aux ---

défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Aucune mesure particulière n'est requise.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité
chimique

Le mélange/ la substance n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **227**
Version/ Date d'émission:

8 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**
Page **8 sur 8**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (CLP)

sans marquage distinctif

Raison des dernières
modifications

Mise à jour d'ordre général

Abréviations

--- pas de dates , non déterminé oder insignifiant

REACH en: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)

OECD L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

LD50 dose létale médiane

LC50 concentration létale médiane

EC50 concentration efficace médiane

IC50 concentration inhibitrice médiane

VCI Verband der chemischen Industrie

CAS Chemical Abstract Service

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

NLP No Longer Polymers

CLP Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges; (EC) No 1272/2008

EG Europäische Gemeinschaft

WGK Classe de danger pour l'eau (selon AwSV, Annexe 1 (5.2))

AGW de: Arbeitsplatzgrenzwert - valeur limite d'exposition professionnelle

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europäische Übereinkommen über die internationale Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regelung zur internationalen Beförderung gefährlicher Güter im Schienenverkehr)

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Dangerous Goods

MARPOL Internationales Übereinkommen zur Verhütung der Meeresverschmutzung durch Schiffe (MARine POLLution)

EmS EmS-Leitfaden: Unfallbekämpfungsmaßnahmen für Schiffe, die gefährliche Güter befördern

PBT de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB des substances très persistantes et très bioaccumulables